

SOMMAIRE

Manifestation nationale	02
Vers des universités ISO	03
Chronique du JE-NOUS	05
La FNEEQ	06
Carnet militant	06
Conseil central	07
Les parents contre la hausse	08
Priorité d'embauche	09
Les assemblées	10

SPECA HEBDO

SPECA-HEBDO
Volume 32
Numéro 11
Jeudi 29 mars 2012
www.speca.ca/edu

Manifestation nationale du 22 mars 2012, on s'en souviendra!



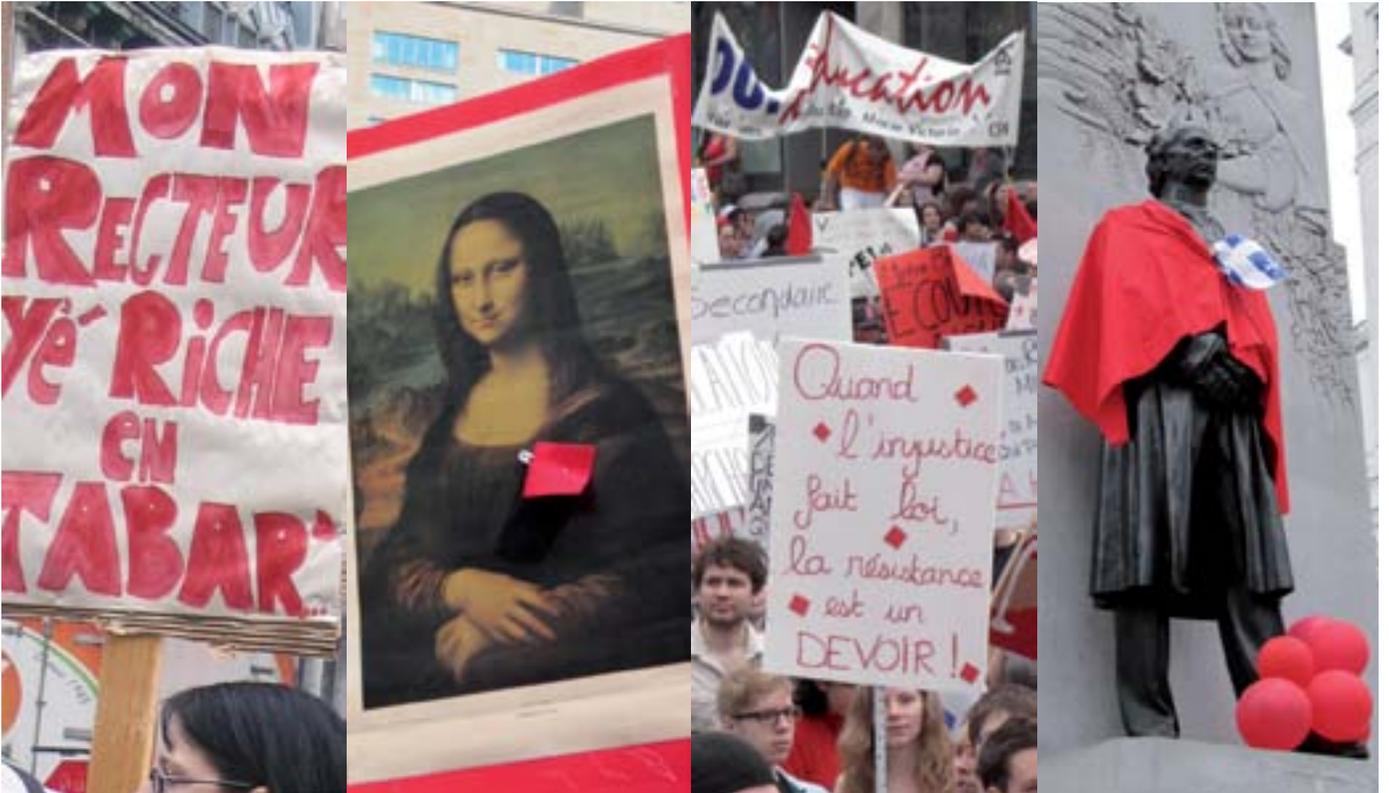
Étienne Bourdages

L'aube était à peine levée que quelques dizaines d'étudiants, supportés par des professeurs et plusieurs employés de soutien étaient déjà sur le trottoir en face du collège pour un «réchauffement prémanif». Vers midi, les policiers fermèrent les rues St-Hubert et Crémazie afin de permettre à la centaine de grévistes et de partisans de se rendre au métro ensemble et en sécurité. Du jamais vu! Une fois, sur place, la foule est déjà impressionnante. Différents chiffres ont été avancés... Étions-nous 100 000, 150 000 – des évaluations bien prudentes –, ou plutôt, 200 000, voire 300 000? On a parlé d'une marée... d'une vague... c'est peut-être en fait un tsunami de carrés rouges qui a déferlé sur la rue Sherbrooke du centre-ville jusqu'au Vieux-Port. L'ambiance était agréable. Le long du parcours, les marcheurs recevaient des encouragements. Il y avait les étudiants des cégeps et des universités en grève, bien sûr, et des profs, mais aussi des enfants, des élèves du secondaire, des parents, des grands-parents... Il était enthousiasmant de constater, à lecture des slogans ludiques et pleins d'esprit qu'arboraient les milliers de pancartes, que la jeunesse québécoise, faisant fi d'un certain cynisme, s'éveille à une conscience politique et parvient à mobiliser autant de gens autour d'un enjeu qui lui tient à cœur. Ce n'est pas fini!

Jean-Marc Petit



Élaine Baribeault et Étienne Bourdages



Systeme d'assurance de qualite

VERS DES UNIVERSITES

ISO

«Tout se prete a la mesure» affirmait Pythagore, pere du fameux theoreme, et il avait raison. Le monde de l'education, par de tres nombreuses manieres, n'echappe pas a l'obsession de la mesure des performances... ce qui ne veut pas dire qu'on souhaite y pratiquer la mesure avec... mesure!

Inquiete de ne pouvoir temoigner a l'international de la qualite de l'enseignement superieur au Quebec, la ministre de l'Education passe par le processus d'assurance qualite et a demande un avis au Conseil superieur de l'education (CSE)¹ sur l'etat de la question, dans le but implicite de revoir ici les processus actuels. Le CSE a invite la FNEEQ² a

se prononcer sur cette question et vient de deposer son rapport. Regard sur ce qui pourrait bien attendre le monde de l'enseignement superieur.

L'origine des programmes d'assurance qualite

D'abord, d'ou vient le concept «d'assurance qualite»? La preoccupation d'assurer la qualite des programmes universitaires, ainsi que de l'ensemble des activites d'un etablissement universitaire, ne date pas d'hier. Un systeme a ete mis en place au Royaume-Uni des 1832 et aux Etats-Unis en 1905. Dans ce dernier cas, notons que, places devant la multiplication rapide de «fournisseurs universitaires» echappant a toutes normes, nos voisins du Sud en sont venus a proceder a la creation, dans les annees 1950, d'agences d'attestation exterieures aux institutions. Ces agences sont chargees d'evaluer la qualite des services afin de limiter les fraudes academiques (fausses institutions, faux diplomes, etc.). En 1996, ces agences sont elles-memes soumises a un processus d'evaluation de leurs propres processus d'accréditation par le CHEA³.

Par ailleurs, on observe egalement en Europe l'emergence de systemes d'assurance qualite, principalement dans le sillon du processus de Bologne⁴ auquel la ministre de l'Education fait elle-meme reference dans sa demande d'avis au CSE. En effet:

«En Europe, depuis 1999 avec la Declaration de Bologne, les membres de l'Union europeenne ont manifeste une volonte d'uniformiser leur systeme d'enseignement superieur (LMD) en le calquant sur le modele nord-americain (baccalauréat, maîtrise et doctorat). La Declaration de Bologne encourageait aussi une reflexion sur l'assurance qualite en enseignement superieur et, en 2005, les ministres de l'Education ont adopte des lignes directrices et des references qui assurent cette qualite (*Standards and Guidelines for Quality Assurance*). A l'aide de ces lignes directrices, des agences nationales, accréditées par la *European Association for Quality Assurance in Higher Education* (ENQA), evaluent les differents etablissements d'enseignement superieur.»⁵

Quels problemes veut-on regler exactement?

Au Quebec, il faut rappeler que de nombreux processus d'evaluation existent deja. Ils sont sans doute perfectibles. On pense par exemple au passage un peu convenu, tous les trois ans, des recteurs devant une commission parlementaire bien peu equipee pour juger des bilans qui lui sont presentes, ou alors, au peu de place reservee aux charge-es de cours dans les modalites d'evaluation. Mais il reste que plusieurs mecanismes sont actuellement en place: nous pensons aux evaluations des programmes, des etablissements et des enseignants, que certains veulent malheureusement rendre tributaires de la performance des etudiants.

¹ Il s'agit d'un organisme consultatif dont la fonction est de conseiller la ministre sur toute question relative a l'education.

² FNEEQ, Avis de la FNEEQ sur l'assurance qualite, decembre 2011. L'avis est disponible sur notre site: www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/publications/memoires/Final-Conseil-Sup-Education-2011-12-15.pdf

³ *Council for Higher Education Accreditation*.

⁴ Pour en savoir plus sur le processus de Bologne, voir le site du Conseil de l'Europe: www.coe.int/t/portal/web/coe-portal/search?cmd=search&format=&groupid=0&keywords=Processus+de+Bologne

Le processus concerne 46 pays de l'Europe et il est actuellement en reexamen.

⁵ FNEEQ, *Avis de la FNEEQ sur l'assurance qualite*, decembre 2011, p.5.

Comment alors expliquer la volonté de la ministre d'implanter un modèle d'assurance qualité supplémentaire au Québec? Pourquoi notre société – qui avait jusqu'à maintenant su échapper à cette tendance internationale d'alourdissement considérable des processus de reddition de comptes – en aurait-elle besoin, plutôt que de simples ajustements aux processus déjà existants?

Les intentions réelles de la ministre semblent davantage liées à une envie irrésistible d'inscrire le Québec dans le monde universitaire marchand qui s'installe peu à peu sur la planète, et ce, malgré les effets pervers pourtant bien documentés de ce genre d'opération, notamment celui de l'intensification de la concurrence en matière de recrutement d'étudiants étrangers, et une tendance nette vers l'uniformisation de l'enseignement supérieur.

Des balises nécessaires afin d'éviter les dérives

La FNEEQ n'est pas du tout opposée à l'existence de mécanismes de reddition de comptes en enseignement supérieur. Toutefois, elle considère que compte tenu de la mission des universités, une grande prudence doit être exercée à l'égard des mécanismes qui sont préconisés: il faut éviter des dérives importantes ayant des conséquences sur la nature et les finalités mêmes de l'enseignement supérieur.

Ainsi, pour la FNEEQ, l'implantation de programmes d'assurance qualité doit respecter des conditions minimales. La première consiste à ne pas exclure du processus les membres de la communauté universitaire, alors que les modèles actuels – tant européen qu'américain – tendent à restreindre ce rôle fondamental pour donner une place prépondérante à un évaluateur externe. De la même manière, il nous apparaît important que l'État demeure le maître d'œuvre de l'opération pour conserver son expertise et sa responsabilité à l'égard des missions, des activités et du rôle des établissements. Plus fondamentalement, la FNEEQ s'oppose à une importation du modèle qui nierait le principe de gouvernance en collégialité, pour le remplacer par un processus décisionnel hiérarchisé et centralisé, calqué sur le secteur privé: l'université ne produit pas de marchandises.

La FNEEQ a tenu à signaler au CSE les principales dérives observées ailleurs et ainsi le mettre en garde contre une importation calquée des modèles d'assurance qualité, sans aucun ajustement et sans réel souci de faire consensus. La mise en place d'agences externes d'attestation officielle de la qualité pourrait par exemple avoir pour effet d'alourdir la charge administrative des établissements, détournant ainsi en partie les énergies des véritables priorités qu'ils devraient avoir. Il faut aussi se méfier de la prétendue objectivité d'agences, uniquement parce qu'elles sont extérieures. Le choix des critères pour conduire les évaluations et établir les diagnostics est, par nature, une position politique qui relève d'une orientation préalable. Quels seront les critères

qui feront consensus au Québec? L'accessibilité, les conditions de travail, les salaires... autant d'éléments qui risquent d'être ignorés alors qu'ils sont manifestement des facteurs ayant une influence sur la qualité du réseau universitaire. Quant aux taux de diplomation, on note qu'ils sont souvent utilisés comme l'un des critères: c'est oublier cette réalité fondamentale, en éducation, que les établissements, tout comme celles et ceux qui y œuvrent, ne peuvent avoir qu'une obligation de moyens, et non de résultats.

De prétendues normes de qualité ne sont jamais neutres et pour la FNEEQ, l'adhésion aveugle aux vertus de l'assurance qualité s'inspire davantage d'une vision de l'éducation qui l'apparente à un objet de commerce, concourant ainsi au développement d'une véritable industrie du savoir. La mise en place contraignante de systèmes d'assurance qualité risque aussi, par son caractère nécessairement normatif, de conduire à l'homogénéisation des pratiques et de remettre en question, une fois de plus, tant la liberté de l'enseignement et l'autonomie des établissements que celle des enseignants. Est-ce bien ce qui est souhaitable pour les universités et leurs étudiants? Est-ce ainsi que l'on assure la qualité de l'enseignement supérieur?

Un avis entre deux eaux

Bien que faisant écho, à plusieurs endroits dans son avis, aux mises en garde faites par la FNEEQ et par d'autres organisations, le CSE n'y accorde pas une grande place dans ses recommandations finales. Souscrivant dès le départ à l'idée que «*l'assurance qualité à l'enseignement universitaire [est] une conception à promouvoir et à mettre en œuvre*» – c'est le titre donné à l'avis – le Conseil propose la création d'une agence indépendante et autonome, pour consolider les pratiques actuelles d'évaluation externe.

L'avis est suffisamment bien documenté pour fournir un éclairage utile sur la question, et il faut relever que certaines idées avancées vont dans le bon sens. Notons à ce titre les principes mis de l'avant: la valorisation des spécificités institutionnelles et disciplinaires, le respect de l'autonomie universitaire et de la liberté académique, ainsi que la quête d'une amélioration de l'expérience étudiante.

Autant de principes auxquels nous pouvons souscrire... mais il reste que, compte tenu de ce que nous observons actuellement dans d'autres pays où une saine reddition de comptes cède peu à peu le pas à une course effrénée aux performances pouvant pervertir la mission universitaire, nous aurions souhaité un avis beaucoup plus incisif, quant aux pièges que devrait éviter un gouvernement québécois qui semble trop pressé de prendre le train de la mondialisation.

On peut rejoindre le comité école et société à l'adresse: cesfneeq@csn.qc.ca

Chronique du JE-NOUS

Lors de l'assemblée syndicale du 15 mars dernier, nos discussions entourant les dépassements de CI ont fait naître en moi des sentiments contradictoires... et la certitude qu'il reste beaucoup à faire.

D'un côté, je suis un peu déçue. Encore une fois, le JE l'emporte sur le NOUS. NOUS restreignons notre liberté de peur d'attenter au JE. JE m'explique.

Afin d'assurer une juste répartition des ressources entre les différents départements du collège, il est nécessaire d'avoir une mesure commune du travail que nous avons à accomplir. Cette mesure, qu'on veut universelle, doit se baser sur des critères objectifs et mesurables qui sont pondérés en fonction de tâches types. Au Collège Ahuntsic, la répartition des ressources entre les départements fait en sorte que, si la tâche annuelle qui incombe à chaque département pouvait se découper en parts égales (en matière de CI), chaque professeur du collège aurait, à peu de chose près, la même CI. Évidemment, cet objectif est impossible à atteindre. Il est utopique de penser qu'on pourrait découper la tâche d'un département en belles parts égales comme s'il s'agissait d'un gros saucisson. Partant de ce constat, et du fait que la CI ne laisse aucune place aux goûts et aptitudes de chacun, NOUS, c'est-à-dire l'ensemble des JE du département de mathématiques, avons développé (comme beaucoup d'autres départements au cours des années), des règles qui nous permettaient de nous répartir notre gros saucisson en tenant compte d'autres paramètres que ceux de la CI. Ces règles reposent sur le principe qu'une distribution équitable des ressources entre les professeurs d'un même département ne passe pas nécessairement par un simple calcul annuel de la CI. Le non-dépassement de 88 unités de CI est une protection, un garde-fou, pourquoi vouloir le transformer en barreaux de prison? En effet, il peut être avantageux pour TOUS (l'ensemble des JE) de viser l'équité sur plus d'une année. En acceptant occasionnellement et volontairement une CI supérieure à 88 (sans compensation financière), un professeur ne renonce aucunement à son droit de refuser qu'elle lui soit imposée. L'amendement, proposé par ma collègue Pascale Charest, visait à nous permettre de continuer à appliquer ces règles, comme nous le faisons depuis plusieurs années. À cet amendement, vous avez opposé principalement deux idées. La première suggérait qu'en acceptant que des professeurs aient une CI dépassant la norme fixée, nous nuisions à nos futures négociations, que, ce faisant, nous donnions des munitions à ceux qui pourraient penser que, parce que certains professeurs assument une tâche de plus de 88 de CI, tous pouvaient et devraient le faire. À ce compte, il faudrait suggérer aux étudiants de s'interdire de boire de la bière puisque, ce faisant, ils donnent des munitions aux tenants de la hausse des droits de scolarité. Deuxième idée: vous avez jugé que cet amen-

dement était dangereux parce que des départements pourraient l'utiliser pour privilégier certains membres au détriment d'autres membres. Par le rejet de cet amendement, vous avez

voulu protéger les plus vulnérables. Soit, votre cause est noble, je pourrais même la défendre. N'empêche, j'en ai marre des politiques qui visent à contrer les visées de quelques opportunistes (souvent uniquement hypothétiques) au détriment de TOUS. Ne pourrait-on pas faire front à ceux qui abusent, s'il y a lieu? JE NOUS trouve un peu frileux!

D'un autre côté, JE suis satisfaite que NOUS ayons pu défendre notre point de vue. C'est ça la démocratie. Avoir le sentiment qu'avec un peu plus de ferveur, de temps, de charisme et de PowerPoint, NOUS aurait pu gagner!

Finalement, qu'a-t-on réglé? La diminution du nombre de charges à la formation continue et les efforts déployés par nos représentants au comité technique sur la tâche visent à diminuer la lourdeur collective de notre charge d'enseignement. Il serait souhaitable que ces efforts profitent à tous. Quant à la rétribution des dépassements de CI, elle n'ajoute pas un sou à l'enveloppe budgétaire et, collectivement, nous appauvrit. Il faut à tout prix éviter ces dépassements de CI. Deux moyens s'offrent à nous: on peut injecter des ressources dans les départements où ces dépassements sont inévitables. C'est le moyen le plus simple. Mais il remet en question la distribution équitable des ressources entre les disciplines. Dans certains cas, c'est le seul moyen applicable et, dans ces cas, j'y souscris entièrement. Le deuxième moyen consiste à s'attaquer aux causes du dépassement de CI. La lecture des bilans des dernières années permet d'affirmer qu'une grande partie de ces dépassements est attribuable à un déséquilibre entre les tâches des deux sessions. Si NOUS (ce NOUS regroupe l'ensemble des départements) acceptons de revoir nos grilles de cours afin de favoriser un meilleur équilibre, pour certaines disciplines, entre les sessions d'automne et d'hiver, la tâche de TOUS (entendre ici NOUS) s'en trouverait grandement améliorée. Il ne s'agit pas ici de tout bouleverser, il s'agit simplement d'accommoder (raisonnablement, bien sûr) certaines disciplines. Évidemment, ce remède à nos maux invite les JE (dont JE fais partie) à faire preuve d'un peu de souplesse.

À défaut du bonheur, JE NOUS veux que du bien,

Hélène Robert,
professeure au département de mathématiques

... MILITANT ...

ÉDITION SPÉCIALE

Deux enseignants de philosophie du Collège ont écrit des textes en appui au mouvement actuel contre la hausse des droits de scolarité.

Celui de Joan Sénéchal s'intitule

Manifester le dissensus et est disponible au :
<http://profscontrelahausse.org/billets/defendre-education-et-le-bien-commun-manifester-le-dissensus/>

Quant à celui de Dominic Desroches,

Le printemps politique des étudiants québécois, il peut être lu au :

<http://profscontrelahausse.org/billets/le-printemps-politique-des-etudiants-quebecois/>

CA

Le compte-rendu de la dernière rencontre du Conseil d'administration du collège est maintenant disponible sur le site du SPECA.

Un compte-rendu de la 354^e rencontre du CA, préparé par Jean-Luc Filiatreault et Jean Karam.

http://speca.ca.edu/IMG/pdf/354e_CA.pdf

2 mots sur ...

la FNEEQ

En prévision de la visite de la FNEEQ à l'assemblée syndicale du 5 avril, voici des réponses à quelques questions que vous pourriez avoir à l'égard de la fédération dont nous sommes membres.

Qu'est-ce que la FNEEQ ?

Les syndicats locaux qui sont membres de la CSN sont regroupés dans des fédérations selon leur secteur d'emploi : ainsi, on trouve la Fédération de la santé et des services sociaux, la Fédération du commerce, etc. La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) regroupe 46 syndicats d'enseignants de cégeps, mais aussi des syndicats d'établissements d'enseignement privés, des syndicats de chargés de cours et quelques syndicats de professeurs. Elle existe depuis 1969 et compte actuellement environ 27 000 membres.

Pourquoi la FNEEQ nous rend-elle visite ce printemps ?

Les fédérations de la CSN doivent tenir un congrès à tous les trois ans. Ces Congrès sont des moments majeurs pour revoir les orientations générales de la fédération. C'est également lors de ces congrès que les membres de l'exécutif de la FNEEQ sont élus.

Et en quoi cela me concerne-t-il ?

Un syndicat, une fédération de syndicats ou une centrale syndicale n'est rien sans ses membres. Sa force est directement reliée à sa capacité de canaliser les valeurs, idées et énergies des individus qui la composent. Le congrès est donc une occasion d'être à l'écoute des analyses, préoccupations et espoirs de tous.

Sur quoi sommes-nous invités à nous prononcer ?

Le document sur la Tournée pré-congrès, inclus dans le courriel qui vous sera acheminé en prévision de l'assemblée, propose deux thèmes de discussion :

- L'avenir de l'éducation et de notre profession;
- Notre engagement social.

Le document précise néanmoins que « ces deux thèmes ne sont en rien limitatifs ». Si vous avez des choses à dire sur la dernière négociation, sur la prochaine négociation, sur la manière de mobiliser les membres et d'assurer une relève syndicale, sur les enjeux qui devraient être centraux à la FNEEQ, etc., ce sera un très bon moment pour le faire.

Philippe de Grosbois,
secrétaire à l'exécutif du SPECA

ASSEMBLÉE
Conseil central
du Montréal
ASSEMBLÉE
Métropolitain
ASSEMBLÉE

Assemblée du 7 mars 2012

Nicola Grenon, professeur au département d'informatique
et délégué du SPECA auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

Au conseil central, ce mois-ci, après les éléments classiques à l'ordre du jour, les sujets qui ont retenu plus particulièrement notre attention sont les suivants : le conflit étudiant, bien entendu, la journée internationale des femmes ainsi qu'une campagne du FRAPRU au sujet du grand danger qui guette les logements sociaux. On nous a également sensibilisés à la « fameuse » ligne 448 de la déclaration de revenus : la contribution santé, mesure totalement inéquitable de notre gouvernement.

Grève étudiante

Charlotte Watson, de la Fédération étudiante collégiale du Québec, nous a fait une présentation au cours de laquelle, en plus de rappeler les principaux arguments dont il est souvent question ces jours-ci, elle a soulevé quelques données intéressantes, dont le fait que des 1625\$ d'augmentation prévue par année, seulement 600\$ iraient en réalité à l'enseignement. Le besoin d'une plus grande solidarité entre les générations, les conséquences multiples d'une telle augmentation, plus spécifiquement sur les femmes défavorisées ainsi qu'une analyse de la stratégie de diversions employée par le gouvernement a suivi. Enfin, des dates d'activités et de rassemblements ont été présentées (NDLR : déjà révolues) et on a mentionné le mouvement « Profs contre la hausse » et la réunion de plus de 100 professeurs de tous milieux au Collège Ahuntsic pour élaborer une stratégie d'appui aux étudiants. <http://profscontrelahausse.org/>

8 mars, Journée de la femme

Le 8 mars, cette journée dédiée à la cause des femmes il y a plus d'un siècle. Alors qu'encore aujourd'hui seulement 15 % des membres des CA et 29 % des députés à l'Assemblée nationale sont des femmes, Michèle Audette, présidente de « Femmes autochtones du Québec » nous a fait une présentation qui nous rappelle qu'encore aujourd'hui les femmes, surtout celles des communautés autochtones, doivent se battre pour affirmer leur droit de citer et que la situation en région éloignée est intolérable puisque 80 % des femmes y vivent au moins une forme de violence et, dans certaines écoles, c'est 100 %. Elles ont un risque 5 fois plus grand de mourir d'un acte violent qu'ailleurs. La violence est systémique, normale, banalisée. Une partie de la source de la violence physique est la violence institutionnelle des gouvernements, par la Loi sur les Indiens (depuis 1812 et toujours en vigueur !), imposant tutelles et écoles résidentielles. De même, la violence spirituelle subie par les exclues par mariage d'un non autochtone (perdant droit au territoire, à leur culture et à leur identité) détruit rapidement ce qui reste du tissu communautaire. Une note d'espoir : les plans d'action socioéconomiques des femmes autochtones qui, même sans réel appui financier, progressent.

Défendons nos logements sociaux

François Saillant, du FRAPRU, rappelle qu'il y a une trentaine d'années, le gouvernement fédéral, pour garantir le « Droit à un toit de qualité » et respecter ses engagements internationaux en la matière, a financé un vaste réseau de logements sociaux en subventionnant l'équivalent du paiement de l'hypothèque des bâtiments. Or, le programme original arrive à son terme dans plusieurs parties du Canada et le gouvernement fédéral n'a nullement l'intention de le reconduire (!). On parle ici de 127 000 logements dont l'hypothèque est pratiquement payée, mais qui ont été peu ou pas entretenus. Ces logements permettent aux moins nantis, qui utiliseraient de 50 % à 60 % de leurs revenus pour se loger, de réduire leurs coûts de logement de 25 %. Si ces subventions cessent, ces locataires auront à faire face, comme c'est déjà le cas dans certains immeubles ayant été privatisés en Ontario, à des hausses de loyer de 200 à 250 \$ par mois. Il est prévu que 1,6 G\$ des deux milliards de dollars actuellement attribués à cette responsabilité importante du gouvernement soit coupé... alors qu'on veut dépenser 35 milliards en avions de chasse (Un F35, c'est 6400 logements sociaux !). Le 27 mai, il y aura une manifestation à Pointe St-Charles et une pétition est en ligne à cette adresse : www.defendonsnoslogements.ca.

Pour quoi

les parents doivent-ils se prononcer contre la hausse des droits de scolarité?

Christian Goyette et Chantale Lagacé
Des Parents contre la hausse

*Christian Goyette et Chantale Lagacé sont professeurs au
département de sciences sociales.*
www.parentscontrelahausse.org

Léguons à nos enfants et à nos
petits enfants un système d'éducation
accessible, démocratique, de qualité, et qui
contribue véritablement au développement
des individus et de la société.

Selon le site Bloquons la hausse, plus de 200 000 étudiants-es sont actuellement en grève (en date du 20 mars). Déjà, plusieurs organisations (syndicales, professorales, communautaires) de même que des partis politiques et des personnalités publiques ont manifesté leur appui à la lutte des étudiants. Il est donc temps que les parents se fassent entendre collectivement pour dénoncer la hausse des droits de scolarité.

Depuis leur plus tendre enfance, nous soutenons le développement de nos enfants. Nous avons à cœur leur épanouissement, et nous les appuyons activement dans leur parcours scolaire. La hausse des droits de scolarité menace l'accès aux études universitaires des enfants du Québec, et tout particulièrement de ceux provenant des familles modestes. De la même façon, elle condamne de nombreux étudiants à l'endettement et au risque de négliger les études pour le travail. Sommes-nous prêts à abandonner les étudiants de la classe moyenne et des milieux défavorisés ?

Il n'y a aucune nécessité financière à cette hausse qui représente, en fait, une décision politique favorisant les mieux nantis et les grandes entreprises, que l'on subventionne allègrement, au détriment de la classe moyenne et des pauvres. Sans débat digne de ce nom, on nous impose un choix de société : plutôt que d'opter pour le modèle de la quasi-gratuité scolaire (le modèle européen) qui favorise l'accès aux études supérieures indépendamment des moyens financiers, on choisit le modèle nord-américain qui tend à réserver l'université aux enfants de riches. On choisit une société où l'impôt progressif (ceux qui ont le plus de moyens paient davantage) est de plus en plus remplacé par les taxes et les tarifs (de montant égal pour tous, affectant ainsi davantage la classe moyenne et les pauvres). On choisit, ainsi, une société où l'accès aux services dépend non pas du besoin (ou, dans le cas de l'éducation, de la vocation, du talent ou de l'intérêt), mais bien des moyens. Et, ce faisant, on choisit aussi, sans le dire, la privatisation des services. On choisit, à notre place, de détériorer le bien commun. Est-ce vraiment la société que nous, parents, voulons léguer à nos enfants ? Faisons notre juste part ! Exigeons que l'État finance l'éducation – et les autres services publics – en fonction des moyens des citoyens et des entreprises et qu'il offre les services en fonction de leurs besoins.



Ainsi, loin d'être une cause réservée à ceux qui fréquentent actuellement le cégep ou l'université, il s'agit d'un véritable enjeu social, d'une cause qui concerne tous les citoyens. Et ce n'est pas seulement la question du financement des études qui interpelle les citoyens et les parents que nous sommes, c'est aussi la question de la finalité de l'éducation qui est en jeu. Nos parents ont été des étudiants, tout comme nous l'avons été à notre tour. Nos enfants prennent la relève, comme le feront leurs descendants. Légeons à nos enfants et à nos petits enfants un système d'éducation accessible, démocratique, de qualité, et qui contribue véritablement au développement des individus et de la société. L'éducation n'est pas seulement un investissement individuel visant la productivité et l'enrichissement personnel, mais également, et surtout, un bien commun. Celui qui s'instruit contribue à sa société, et ce, non seulement en travaillant et en payant son pesant d'or d'impôts, mais parce que l'éducation représente le lieu de la transmission des connaissances, des idées et des savoir-faire acquis tout au long de l'histoire de l'humanité. L'éducation est aussi le lieu de la réflexion, de la remise en cause et du discernement que permettent une «tête bien faite» et un esprit cultivé et autonome. Aller à l'école, c'est acquérir des moyens «d'autodéfense intellectuelle», pour emprunter sa belle formule à Normand Baillargeon.

Parlant d'autodéfense... Nous, les parents, voyons mal la menace que représente la sortie publique de nos enfants exprimant leur désaccord avec la décision du gouvernement. Nous voyons mal la menace qu'est censée représenter une manifestation étudiante, même sans dévoilement préalable d'itinéraire. Par ailleurs, aux dernières nouvelles, le droit de manifester n'a pas été retiré aux citoyens, ni au Québec, ni au Canada. Par conséquent, nous demandons aux policiers, dont nous souhaitons qu'ils demeurent les protecteurs du public et non pas une menace pour les citoyens, de bien vouloir cesser de gazer, de matraquer et d'éborgner nos enfants.

Plusieurs médias tendent à réduire les citoyens à des contribuables, ou à des automobilistes « pris en otage ». Résistons à cette désinformation. Nous sommes des citoyens. L'éducation est un enjeu qui nous concerne, comme il concerne l'ensemble des citoyens du Québec. Prenons activement part au mouvement contre la hausse des droits de scolarité, car en tant que parents, il s'agit de l'héritage que nous léguons à nos enfants et à nos petits-enfants. Ne laissons pas ce gouvernement dilapider cet héritage.

La **priorité** d'embauche des **non** permanents

Si vous êtes non permanent ou RCD de votre département, vous avez reçu le 26 mars un courriel d'Isabelle Grelier, coordonnatrice des ressources humaines. Dans son courriel, intitulé « Important-Liste des priorités d'engagement », elle vous demande de vérifier la liste en question et de la contacter en cas « d'anomalies » au plus tard le 30 mars.

Vous avez peut-être trouvé la compréhension de la liste ardue, surtout si vous n'êtes pas familier avec la clause 5-4.17. Sachez que vous n'êtes pas seuls. On y retrouve les informations déterminant la priorité d'engagement des enseignants non permanents : le meilleur statut obtenu au cours des trois dernières années et l'ancienneté. On y retrouve aussi l'évaluation que le collège fait de la priorité pour un poste ou pour une charge d'enseignement que ces valeurs confèrent à l'enseignant.

5-4.17 a). Priorité d'engagement pour un poste

Selon la clause 5-4.17 a), pour un poste dans votre discipline, si vous avez au moins 9 ans d'ancienneté, vous avez la priorité 6. Si vous avez moins de 9 ans d'ancienneté, vous avez la priorité 7.

5-4.17 b). Priorité d'engagement pour une autre charge au régulier

Pour une charge dans votre discipline, c'est plus compliqué, vous avez la priorité :

- 2 si vous avez plus de 10 ans d'ancienneté. Ça vous place à l'égal de personnes mises en disponibilité dans un autre collège ;

- 3 si vous avez trois ans d'ancienneté ou plus ;
- 5 si vous n'avez pas trois ans d'ancienneté, mais qu'au cours des trois dernières années (incluant celle en cours), vous avez occupé un temps complet année (statut E-NPerm.TC) ;
- 6 si vous n'avez pas trois ans d'ancienneté, n'avez pas eu de temps plein année au cours des trois dernières années, mais avez déjà enseigné au régulier (statut E-NPerm.TP) ;

5-4.17 c). Le statut de chargé de cours

Selon la clause 5-4.17 c), si vous n'avez jamais eu de charge à l'enseignement régulier, vous avez le statut de chargé de cours. Ce statut ne vous donne pas de priorité sur une charge d'enseignement au régulier, quelle que soit votre ancienneté. Vous faites partie des candidatures dont le Collège doit tenir compte, avant d'engager tout autre candidat ou candidate. Un autre désavantage flagrant du statut de chargé de cours.

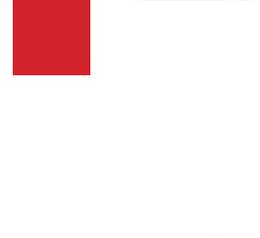
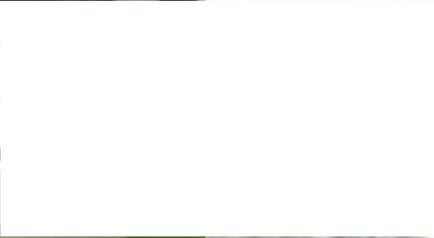
Nombreux sont les enseignants qui nous ont consultés à propos de cette liste. Elle nous semble comporter certaines erreurs. Si vous souhaitez des précisions quant à votre statut, au à celui des autres enseignants de votre département si vous êtes RCD, n'hésitez pas à contacter Josée Déziel ou Alain Long. Et n'oubliez pas de signaler les « anomalies » décelées à Isabelle Grelier, le plus rapidement possible.

Josée Déziel

trésorière à l'exécutif du Speca.

L'assemblée du 15 mars 2012

La dernière assemblée syndicale a été le lieu d'échanges passionnés concernant certains points de la lettre d'entente sur l'application locale de la nouvelle convention collective.



Assemblée DU 5 AVRIL 2012

Il sera évidemment encore grandement question de celle-ci durant l'assemblée de la semaine prochaine, jeudi 5 avril, puisqu'entre-temps les discussions autour d'autres aspects se poursuivent avec la partie patronale. Également à l'ordre du jour de cette assemblée, la visite de représentants de la FNEEQ qui, dans le cadre d'une tournée nationale, souhaitent entendre les membres sur les sujets qui les concernent et la façon dont la fédération les traite. Enfin, nous aurons à nous prononcer sur de la proposition de régime modulaire d'assurance collective. C'est un rendez-vous!

